

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **14 septembre 2009**

Décision n° **B-2009-1165**

commune (s) :

objet : Maintenance des équipements électriques de l'usine d'incinération Lyon-sud - Lot n° 1 : maintenance des vannes de régulation et des capteurs de mesure - Autorisation de signer le marché

service : Direction générale - Direction de la propreté

**Rapporteur** : Monsieur Philip

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 07 septembre 2009

Compte-rendu affiché le : 15 septembre 2009

Présents : MM. Collomb, Darne J., Da Passano, Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Lebuhotel.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à M. Darne J.), Reppelin, Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à M. Crédoz), MM. Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Claisse (pouvoir à M. Passi), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Kimelfeld), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Sangalli.

Absents non excusés : Mme Elmalan, MM. Calvel, Arrue, Barge, Vesco.

**Bureau du 14 septembre 2009**

**Décision n° B-2009-1165**

objet : **Maintenance des équipements électriques de l'usine d'incinération Lyon-sud - Lot n° 1 : maintenance des vannes de régulation et des capteurs de mesure - Autorisation de signer le marché**

service : Direction générale - Direction de la propreté

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 3 septembre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Des prestations de maintenance des interventions curatives sur les capteurs et organes de commande des boucles de régulation sont nécessaires à l'usine d'incinération de Lyon-sud.

Conformément aux articles 26, 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics, une procédure d'appel d'offres a été lancée concernant la maintenance des équipements électriques de l'usine d'incinération Lyon-sud. L'opération comporte 4 lots, le présent rapport concerne le lot n° 1 : maintenance des vannes et capteurs de mesure.

Il s'agit d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, passé pour une durée ferme de 4 ans. Le montant minimum sur la durée totale du marché est de 50 000 € HT et le montant maximum est de 200 000 € HT.

Dans le respect des articles 53 suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres a classé, le 28 août 2009, les offres et désigné celle de la société Cegelec comme la plus avantageuse économiquement.

Le présent dossier concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** monsieur le président à signer le marché à bons de commande concernant la maintenance des équipements électriques de l'usine d'incinération de Lyon-sud, lot n° 1 : maintenance des vannes de régulation et des capteurs de mesure, et tous les actes contractuels y afférents, avec la société Cegelec pour un montant minimum sur sa durée totale de 50 000 € HT, soit 59 800 € TTC et un montant maximum de 200 000 € HT, soit 239 200 € TTC.

**2° - Les dépenses** correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire sur le budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2009 et suivants - section de fonctionnement - centre budgétaire 5840 - centres de gestion 584 310 et 584 311 - comptes 615 610, 622 800 et 615 580 - fonction 812.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 14 septembre 2009.**